X	Congé san	s traitement	à temps partiel
CSRS		gnant(e)	Demande
Commission scolaire • Région-de-Sherbrooke Service des ressources humaines	Professi	onnel(le)	Renouvellement
2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2' Téléphone : 819 822-5540 Télécopieur : 819 822-6880 csrs.		Soutien	
Identification			
Nom : Pi	rénom :	Matricul	le :
Adresse :		\ (!)	
		Ville	Code postal
Unité administrative :		Champ / Discipline, Class	se d'emploi ou spécialité
Modalités du congé			
Période du	au		
Aménagement du congé :			
Niveau préscolaire ou primaire :			
Pourcentage du congé (minimum de 20%):	%	
Jour(s) cyclique(s) du ou des congés :		(Sous tou	tes réserves)
Niveau secondaire :			
Pourcentage du congé (minimum de 16%):	%	
Nombre de périodes en congé :	de	minutes pa	ır jour
Plus : minutes d'end	cadrement surveillance,	s'il y a lieu.	
Formation professionnelle :			
Pourcentage de congé (minimum 16 %) :			
Nombre d'heures à retrancher de la tâche	éducative (720 heures)	:	
• Enseignement (sur 635 heures) :			
Encadrement, récupération et surve (sur 85 heures)	illance :		
Formation générale aux adultes	:		
Pourcentage de congé (minimum 16 %) :			
Nombre d'heures à retrancher de la tâche	éducative (800 heures)	:	
 Enseignement (sur 776 heures) : Encadrement, récupération et surve (sur 24 heures) 	illance :		
Personnel non enseignant :			
Pourcentage du congé :			
Aménagement du congé :			
Motifs justifiant ma demand	е		
Signature de l'employé (e) :		Date	e :
Signature de la direction de l'unité administrati	ve :	Dat	e :
(pour recommandation)			
Signature de la direction du Service des resso	urces humaines:	Dat	9:
DÉCISION DU SERVICE DES RE	SSOURCES HUMAI	NES: Autorisé □	Refusé □
Aucu	n accusé de réception	ne sera envoyé.	

Veuillez prendre note que ce congé ne peut être annulé sans motif jugé valable et que la CSRS peut refuser l'octroi du congé si elle est dans l'impossibilité de trouver une remplaçante ou un remplaçant.

S.v.p., consulter vos conventions collectives pour les délais.